

## Commission de suivi de l'Accord techniciens: Compte Rendu CFDT

Etaient présents le 13 nov. 2013 les signataires de l'accord : CFDT et CGC, et la direction SNECMA.

### EMBAUCHES TECNICIENS EN 2013 (AU 31/10/2013) :

- 276 techniciens dont 59 femmes
- 178 départs
- Soit 98 salaires supplémentaires par rapport au 31/12/2012
- La direction, préoccupée par le déséquilibre de la pyramide des âges, s'engage à remplacer les départs à la retraite.

### PROMOTIONS

- +6% de promotions par rapport à 2012 au 1<sup>er</sup> semestre dans la filière, tous coefficients confondus.

### PROMOTIONS NIV VI

- **+75% de passage niveau VI par rapport à 2012** (bien au-delà des +10% prévus dans l'accord.) dont 36% de passages au niveau VI II (405points) !
- Disparition annoncée par la direction de la note PRO 0301 décrivant le passage niveau VI avant l'accord et nécessitant le passage devant une commission.

### PASSAGES CADRES

- 22 passages cadre en 2012 dont 15 techniciens, en régression par rapport à 2011 (32 passages cadre dont 20 techniciens), les chiffres 2013 devront inverser cette tendance pour respecter l'accord..

### FORMATION

- +10% de techniciens en formation au 31/10/2013

Ces chiffres correspondent à la présentation faite lors de la réunion de la commission de suivi de l'accord technicien. Cette première application de l'accord démontre la pertinence de la signature CFDT. De plus, lors de cette réunion, la CFDT a fait les remarques suivantes :

- Des disparités d'application de l'accord existent entre les diverses directions, la direction s'est engagée à corriger certains cas dès le mois de novembre notamment pour les passages niveau VI.
- La CFDT a demandé que cet accord bénéficie aussi aux salariés de la filière employé. Cela concerne essentiellement les activités supports (gestions, finances, achats, logistiques, RH...)
- La DG doit améliorer la prise en compte de cet accord auprès des services RH et des hiérarchies pour lui donner une plus grande résonance.

**Un premier bilan encourageant de l'accord évolution de carrière des techniciens, qui confirme le bien fondé de la signature CFDT et dont l'application doit se poursuivre et s'amplifier dans les années à venir (prochaine réunion janvier 2014).**

## Election au conseil de surveillance de l'épargne salariale diversifiée : Safran trésor, éthique, mixte et dynamique et du fonds Safran Investissement

Vous allez élire vos représentants aux conseils de surveillance des fonds communs de placement du Plan d'Epargne Groupe d'une part et du fonds SAFRAN INVESTISSEMENT d'autre part.

**Le vote électronique sera ouvert du 2 au 16 décembre, chaque porteur de part recevra un courrier (envoi à partir du 25 novembre) avec ses codes d'accès confidentiel pour voter.**

Il s'agit de votre épargne. Elle est gérée par deux organismes spécialistes de l'épargne salariale (Interépargne et Interexpansion). Le conseil de surveillance veille à ce que la gestion des actifs soit conforme au règlement du fonds, et en définit les orientations. Il a le pouvoir d'en modifier le règlement et d'exercer le droit de vote attaché aux actions détenues dans les fonds. Il a enfin une obligation d'information vers les porteurs de part.

Les conseils de surveillance de l'épargne salariale diversifiée Safran sont constitués chacun de 9 membres, dont 3 sont désignés par la Direction du groupe Safran et 6 élus par les salariés porteurs de part.

Pour cette élection, chaque porteur de parts dispose d'une voix.

### Les orientations CFDT pour le prochain Mandat :

- Un juste partage des profits
- La Sécurisation de l'épargne salariale Safran
- Une épargne orientée socialement responsable et solidaire
- Maintenir l'effort de formation des élus, et obtenir les moyens pour qu'ils puissent remplir complètement leur mission
- Limiter le poids de l'action Safran dans les portefeuilles des fonds diversifiés à 3% de l'encours
- Utiliser le droit d'expression aux assemblées générales des actionnaires SAFRAN. Maintenir, pour ce qui concerne les portefeuilles d'actions, un caractère exclusivement Européen.
- Faire valoir les droits des salariés actionnaires, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information de la Direction, et l'exercice collectif du droit de vote aux assemblées générales des actionnaires.
- Faire évoluer la composition du conseil de surveillance du fonds Safran Investissement, pour qu'il comporte une majorité de représentants des salariés.
- Obtenir une représentation des salariés au conseil d'administration Safran, en complément des représentants des salariés actionnaires.
- Revenir à une politique de versement des dividendes en adéquation avec les besoins de développement de l'entreprise
- S'opposer à la mise en œuvre de stocks options dans le groupe.

### Une équipe cohérente, active et compétente

36 salariés des sociétés du groupe se présentent à vos suffrages sur les listes parrainées par la CFDT du groupe Safran : Le président sortant du conseil de surveillance Safran Ethique, des élus sortants, mais aussi de nouveaux noms de femmes et d'hommes engagés constituent la liste parrainée par la CFDT Safran notamment pour le site de Villaroche :

**Marie Chistine Hay** (Snecma Villaroche), **Erwan Botrel** (Snecma Villaroche), **Michel André Thomas** (Snecma Villaroche), **Anne Claude Vitali** (Hispano Safran Power), **Jean François Rios** (Snecma Villaroche), **Philippe Bouiller** (Snecma Villaroche),